N° ...E-/583 Rabat, le ..... 27 FEV. 2026

Décision d'appel à candidature pour le recrutement d'un(e) Assistant(e) administratif(ve)

(Réf : 02/2026)

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique, promulguée par le Dahir n° 1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 39-16 promulguée par le Dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) ;

- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 joumada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi n° 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-22-03 du 27 joumada II 1443 (30 janvier 2022) ;

- Vu la convention de financement du projet « Élimination des Produits Chimiques Dangereux de la Chaîne d'Approvisionnement du secteur de la Construction au Maroc », financé par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre avec l'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ;

DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) lance un appel à candidature pour le recrutement, par contrat, **d'un(e) Assistant(e) administratif(ve)** dans le cadre du projet « Élimination des Produits Chimiques Dangereux de la Chaîne d'Approvisionnement du secteur de la Construction au Maroc ».

ARTICLE 2 :

Le présent appel à candidature est ouvert aux candidates et candidats remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité marocaine ;
- Jouir de tous les droits civils et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pour des faits contraires à la loi ;
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Bac+3 au minimum, dans l'un des domaines suivants : Gestion, Finance, Administration, ou équivalent. Une formation ou une expérience dans les domaines de l'environnement ou du développement durable constitue un atout ;

- Justifier d'une expérience professionnelle minimale de cinq (5) années dans le domaine de la gestion administrative et financière de projets de coopération ;

ARTICLE 3 :

La listes des candidat(e)s présélectionné(e)s pour passer les entretiens, ainsi que les dates et lieu desdits entretiens seront publiées sur le portail de l'Emploi Public www.emploi-public.ma et sur le site de l'AMEE www.amee.ma.

Les résultats définitifs seront publiés sur les sites précédemment mentionnées.

ARTICLE 4 :

Le dossier à présenter par chaque candidat est mis dans un pli fermé portant les mentions suivantes :

- **Le prénom et nom du candidat ;**
- **La référence du poste « Réf : 02/2026 » ;**
- **L'intitulé du poste : « Assistant(e) administratif(ve) ».**

Les dossiers de candidature doivent être déposés exclusivement et obligatoirement au bureau d'ordre au siège de l'Agence à Rabat, Espace les Patios 1er Etage, Angle Avenue Annakhil et Avenue Ben Barka Hay Riad-Rabat, au plus tard le.....16 MARS 2026..... à 16h30 (Dernier jour de dépôt). La date et l'heure de dépôt faisant foi.

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique
Mohamed BENYAHIA